

### FEMMES A LA TÊTE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES : MOINS NOMBREUSES MAIS PAS MOINS PERFORMANTES QUE LES HOMMES

**En France, la part des femmes parmi les dirigeants et dirigeantes d'exploitations agricoles ne progresse plus et s'est stabilisée autour de 26 %. A cette sous-représentation, s'ajoute des difficultés d'accès au capital agricole qui fait que les femmes sont à la tête d'exploitations souvent plus petites que celles de leurs confrères masculins. Cette situation n'est pas spécifique à l'agriculture française : on la rencontre dans les agricultures à travers le monde. Dans un contexte où les difficultés du renouvellement des générations dans l'agriculture s'aggravent, cette sous-représentation des femmes à la tête des exploitations agricoles n'est-elle pas devenue un handicap et le monde agricole français n'aurait-il pas tout intérêt pour assurer sa pérennité, à réduire les obstacles que les femmes rencontrent dans leur projets d'entreprise dans l'agriculture nationale ?**

#### Recul de la féminisation de l'agriculture française

La féminisation de l'agriculture française marque le pas : dans le recensement agricole de 2010, 31,7 % des personnes actives dans les exploitations agricoles étaient des femmes ; ce ratio n'est plus que 28,9 % dans le recensement de 2020.

Dans les effectifs des exploitants et coexploitants, la part des femmes a baissé dans une moindre proportion : 26,8 % en 2010 et 26,5 % en 2020. C'est sur ces femmes cheffes d'exploitation et coexploitantes que nous allons porter notre regard dans ce numéro d'Analyses et perspective, en trois volets :

- Démographique : leur place dans les effectifs des exploitant.es agricoles (Partie 1)
- Economique : structures et performances des exploitations qu'elles dirigent (Partie 2)
- Comparaisons avec la situation des femmes aux postes de direction dans les entreprises des autres secteurs d'activité en France (Partie 3)

Evidemment, nous mettrons en perspective à chaque étape de notre analyse la situation des femmes exploitantes agricoles avec celle de leurs homologues masculins.

#### Les femmes sont sous représentées à la direction des exploitations agricoles

Sur le plan démographique, depuis le début des années 1960 (date à partir de laquelle nous disposons de statistiques agricoles solides), la présence des femmes parmi les dirigeant.es d'exploitation a grandement progressé. Il faut noter que la hausse du taux de féminisation des exploitant.es observée au fil des recensements agricoles a été amplifiée par le fait que dans les premiers recensements, de nombreuses femmes travaillaient dans les exploitations sans statut d'emploi (même quand elles avaient un rôle décisionnel) et elles n'apparaissaient pas dans les données de la statistique agricole.

Ceci dit, dans la direction des entreprises agricoles, on reste aujourd'hui encore loin de la parité.

Cette situation de sous-représentation des femmes aux postes de responsabilité dans les exploitations agricoles n'est pas une singularité. D'une part, on observe ce fait partout en Europe et dans le monde. D'autre part, en France, dans l'ensemble des secteurs d'activité, les femmes sont moins présentes que les hommes aux postes de direction des entreprises

#### Femmes à la tête d'exploitations agricoles performantes

Sur le plan économique, de manière générale, les femmes dirigent des exploitations aux dimensions économiques plus petites que celles de leurs homologues masculins ; mais elles dégagent de bons niveaux de performances : elles sont moins endettées et la rémunération du capital de leur exploitation est au moins aussi élevée que celle des exploitations dirigées des hommes (1). Le fait que les exploitations agricoles des femmes soient plus petites que celles de leurs homologues masculins n'est pas toujours un choix ; les agricultrices sont nombreuses à témoigner d'un inégal accès au capital agricole et au financement.

#### Parité dans les exploitations agricoles, un choix qui appartient à la profession agricole

Pour tenter d'établir la parité parmi les dirigeant.es d'entreprises, la puissance publique a pris différentes décisions politiques. Dispositif emblématique : l'obligation faite aux sociétés cotées et aux entreprises de plus de 250 salariés de compter au moins 40% de femmes dans leur Conseil d'administration ou de surveillance (loi dite « Copé-Zimmermann »).

Les exploitations agricoles qui entrent dans le cadre d'application de la loi sont peu nombreuses voire inexistantes. Dans l'agriculture française, la marche vers la parité est pour l'essentiel, une décision autonome qui appartient au monde agricole.

**Didier CARAES**

*didier.caraes@apca.chambagri.fr*

(1) Ces résultats sont issus d'un travail que nous avons fait sur les données du Réseau d'informations comptables agricoles (RICA) et ne vaut que dans le cadre méthodologique que nous avons établi (voir partie 2)

## PARTIE 1 — NOMBRE DE FEMMES CHEFFES D'EXPLOITATION DANS L'AGRICULTURE FRANÇAISE : LA PARITÉ EST ENCORE LOIN

Le recensement agricole de 2020 a montré que la féminisation de l'agriculture française était en recul par rapport au précédent recensement de 2010. Dans les effectifs des dirigeants et dirigeantes, le repli est limité mais il n'en reste pas moins que dans les exploitations agricoles françaises, au poste de responsabilité, la parité est loin d'être atteinte.

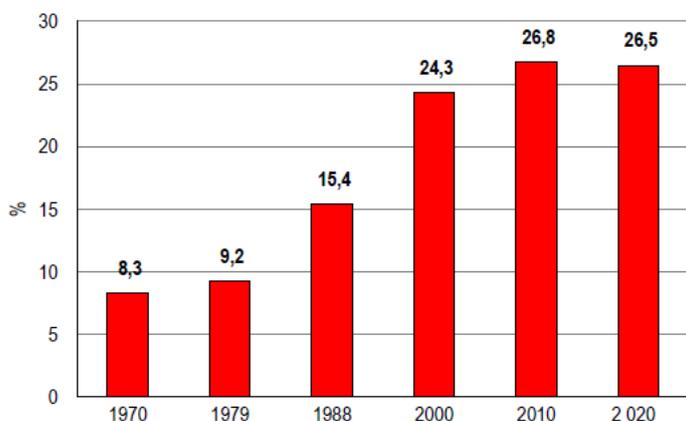
### En 2020, 26,5% des exploitants et coexploitants agricoles étaient des femmes

Lors du recensement de l'agriculture de 2020, on a compté 416 000 exploitations agricoles actives sur le territoire national dirigées par 523 500 exploitants et coexploitants (3) dont 26,5 % de femmes. La féminisation des dirigeants des exploitations agricoles est en repli par rapport au précédent recensement agricole de 2010 (tableau 1, graphique 1).

**Tableau 1 : Chefs d'exploitation et coexploitants en France**

	2010	2020
Total chefs d'exploitations et coexploitants (milliers de personnes)	604	523,5
dont hommes	442	385
dont femmes	162	138,5
Taux de féminisation des chefs d'exploitations et coexploitants	26,8%	26,5%

**Graphique 1 : Taux de féminisation des chefs d'exploitation et des coexploitants agricoles (1970,1979 : France métropolitaine, à partir de 1988 : France entière)**



Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : Agreste RA

### Sorties de l'invisibilité

Longtemps, les femmes qui travaillaient dans les exploitations agricoles, y compris avec un rôle décisionnel, n'avaient pas toutes un statut d'emploi : elles n'étaient ni aides familiales (4), ni salariées, ni exploitantes ou

coexploitantes et en terme de protection sociale, elles n'étaient pas affiliées à la MSA. Au moment où les enquêteurs des recensements passaient dans les exploitations, elles n'étaient pas toujours comptées comme des personnes actives des exploitations et *in fine*, elles n'apparaissaient pas dans les statistiques des recensements anciens (5). Pendant longtemps, il y a donc eu une sous évaluation de l'activité des femmes dans l'agriculture (6).

Mais petit à petit, les femmes actives dans les exploitations agricoles ont gagné en visibilité en raison de leur propre volonté de faire reconnaître leur place dans les exploitations et aussi grâce à des innovations juridiques qui ont facilité leur insertion statutaire dans les exploitations. Au titre de ces innovations, on retiendra :

- 1962 : création des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) ; mais au bout du compte, la loi est peu favorable aux femmes car elle ne permet pas l'association entre époux ;
- 1973, les femmes peuvent être associées d'exploitation ; mais dans les faits, le recours à ce statut concerne majoritairement les fils d'agriculteurs ;
- 1980 : les femmes peuvent bénéficier du statut de coexploitante ;
- 1985 : création des EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) où les femmes peuvent faire reconnaître statutairement leur activité dans l'exploitation car les EARL permettent l'association des conjoints ;
- 1999 : création du statut de "conjoint collaborateur" ; les agricultrices disposent d'un accès à une protection sociale (retraite) ;
- 2010 : possibilité de constitution de GAEC entre conjoints, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins.

Au fur et à mesure que les femmes actives dans les exploitations agricoles obtenaient une reconnaissance statutaire de leur activité, elles apparaissent dans les données des recensements ; ce qui explique pour partie, leur progression dans les effectifs de chefs d'exploitations et de coexploitants jusqu'aux années 2010 (7). Mais elles restent toujours minoritaires.

Cela dit, en dehors de ces questions statistiques, il y a quand même eu, ces dernières décennies, un mouve-

(3) Le nombre d'exploitants et de coexploitants est supérieur au nombre d'exploitations car il peut y en avoir plusieurs dans une exploitation, en particulier dans celles qui sont organisées sous forme de société (GAEC, EARL,...)

(4) Le statut d'aide familial est ouvert aux membres de la famille proche de l'exploitant agricole. L'aide familial n'a pas le statut de salarié et ne perçoit pas de rémunération mais est logé et nourri par l'exploitant agricole et bénéficie de droits à une retraite. *De facto*, cette situation est devenue très marginale aujourd'hui.

(5) Témoignage issu du film « Moi, agricultrice », de Delphine Prunault (2022)

(6) Sur ce point, voir les travaux d'Alice Barthez ([https://www.persee.fr/doc/sotra\\_0038-0296\\_1984\\_num\\_26\\_3\\_2071](https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1984_num_26_3_2071))

(7) On peut noter qu'en dépit des innovations statutaires qui ont pu bénéficier aux femmes actives dans les exploitations agricoles, il reste encore des progrès à faire pour rendre le métier d'agricultrice attractif pour les jeunes femmes ; ce n'est qu'à partir de 2019 que les modalités du congé maternité des agricultrices sont alignées avec celles des salariées et des travailleuses indépendantes.

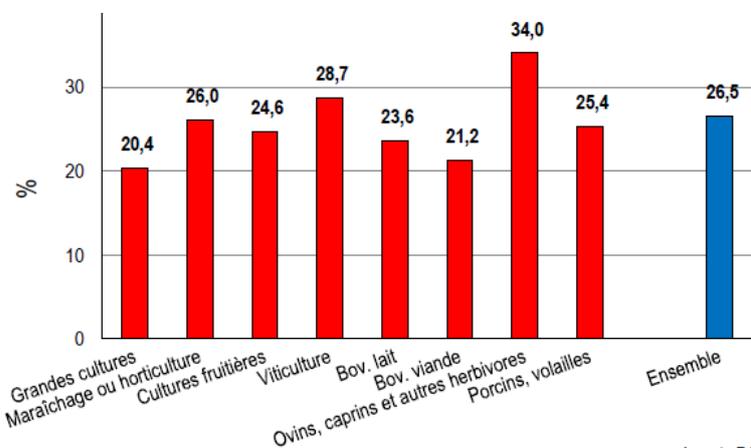
ment réel d'arrivée de femmes dans la profession agricole à des postes de responsabilité : aujourd'hui, bon an mal an, les jeunes femmes représentent un tiers des installations des moins de 40 ans (8).

Comme nous le verrons dans la suite de cette étude, la sous-représentation des femmes aux postes de responsabilité n'est pas une spécificité de l'agriculture mais elle s'observe dans l'ensemble des activités de production de biens et services en France (voir partie 3).

### ■ Inégale présence des femmes cheffes d'exploitation par secteur d'activité

La répartition des femmes cheffes d'exploitation et coexploitantes est inégale par secteur d'activité agricole : elles sont très présentes dans l'élevage ovin (mais elles ne sont pas majoritaires) et inversement, elles sont particulièrement sous représentées dans les productions de grandes cultures et dans l'élevage de bovins viande (graphique 2).

**Graphique 2 : Part des femmes parmi les chefs d'exploitation et coexploitantes par orientation de production (2020)**



### ■ Attractivité du métier

On sait que le métier d'agriculteur est de moins en moins attractif auprès des jeunes. Quelle est l'intensité de ce désintérêt auprès des femmes ? Le recensement agricole de 2020 a montré que la part des femmes parmi les chefs d'exploitation ne progressait plus et qu'elle s'était stabilisée autour de 26% ; est-ce que le défaut

d'attractivité de la profession agricole parmi les femmes peut expliquer une partie de cette stagnation ? Faute d'éclairages en la matière, la question reste ouverte.

On sait néanmoins que les femmes cheffes d'exploitation sont heureuses dans leur profession (9) ; le sont-elles plus que leurs homologues masculins ?

### ■ Union européenne : femmes sous représentées dans les effectifs d'exploitants et de coexploitantes

Les statistiques sur la répartition des hommes et des femmes dans les exploitations agricoles françaises que nous avons utilisées ici sont tirées du recensement agricole de 2020. Or ce recensement est une obligation communautaire : en 2020, tous les Etats membres de l'Union européenne ont réalisé un recensement de leur agriculture. Les résultats de ces recensements n'ont pas encore été publiés par Eurostat (institut statistique de l'UE) ; en attendant, on peut consulter les statistiques de l'enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles réalisée en 2016 (tableau 2).

Dans les données de 2016, on est frappé de constater que la sous-représentation des femmes cheffes d'exploitation est visible dans tous les Etats membres de l'Union européenne ; dans la moitié d'entre eux, les femmes représentent moins de 20 % des chefs d'exploitations. Il y a quelques exceptions : en Lituanie, Lettonie et dans une moindre mesure en Autriche, les femmes sont très présentes dans les effectifs des chefs d'exploitations mais elles ne sont jamais majoritaires.

Un point de méthode : Eurostat ne prend en compte qu'un seul actif au titre de chef d'exploitation et ignore les coexploitantes, ce qui aboutit à une sous-estimation des femmes dans les effectifs d'exploitants, en particulier pour les données françaises.

On peut facilement poursuivre ces comparaisons internationales au-delà de l'Union européenne, en particulier grâce au *World Program for the Census of Agriculture (WCA)* de la FAO qui recueille les données des recensements agricoles faits à travers le monde. Ces données révèlent que les femmes sont toujours en minorité dans les effectifs de chefs des exploitations agricoles à travers le monde (10). Aux yeux de la FAO, cette sous-représentation des femmes aux postes de responsabilité est un handicap pour l'agriculture mondiale.

**Tableau 2 : Cheffes d'exploitation agricole dans l'Union européenne (2016)**

	Belgique	Bulgarie	Tchéquie	Danemark	Allemagne	Estonie	Irlande	Grèce	Espagne	France
Chefs d'exploitations agricoles (sauf groupement d'exploitations)	27 660	113 550	19 660	19 540	191 570	7 090	102 860	250 230	377 490	338 940
Part des femmes dans les effectifs	12 %	24 %	11 %	6 %	8 %	29 %	8 %	21 %	20 %	18 %
	Croatie	Italie	Chypre	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Hongrie	Malte	Pays-Bas	Autriche
Chefs d'exploitations agricoles (sauf groupement d'exploitations)	72 570	425 960	7 960	33 750	85 640	1 450	180 230	3 440	48 360	57 210
Part des femmes dans les effectifs	24 %	23 %	13 %	43 %	43 %	16 %	23 %	-	4 %	35 %
	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovénie	Slovaquie	Finlande	Suède	Royaume-Uni		
Chefs d'exploitations agricoles (sauf groupement d'exploitations)	856 760	136 650	838 930	36 840	10 980	26 630	26 760	113 210	Source : Eurostat	
Part des femmes dans les effectifs	25 %	28 %	28 %	20 %	16 %	-	13 %	12 %		

(8) <https://statistiques.msa.fr/publication/les-installations-de-chefs-dexploitation-agricole-en-2019-infostat/>

(9) <https://www.bva-group.com/sondages/agricultrice-heureuses-de-letre-sondage-bva-credit-agricole/>

(10) <https://www.fao.org/food-agriculture-statistics/statistical-domains/census-of-agriculture/fr/>

## PARTIE 2 — LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DIRIGÉES PAR DES FEMMES SONT PLUS PETITES MAIS PAS MOINS PERFORMANTES QUE CELLES DIRIGÉES PAR LEURS HOMOLOGUES MASCULINS

**Existent-ils des différences dans les structures et les performances économiques des exploitations agricoles selon qu'elles sont dirigées par des hommes ou par des femmes ? Il semble bien que oui : dans les données du Réseau d'informations comptables agricoles (RICA), les exploitations gérées par des femmes apparaissent plus petites que celles dirigées par leurs homologues masculins mais avec de meilleurs niveaux de performances (rémunération du capital égale ou supérieure, faible endettement).**

### Utilisation des données du RICA

Pour voir s'il y a des différences économiques entre les exploitations sur la base du genre des chefs d'exploitation, nous avons analysé les données du Réseau d'informations comptables agricoles (RICA).

Pour mémoire, le RICA est une opération statistique menée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) qui collecte tous les ans depuis 1968, les données comptables d'un échantillon d'exploitations (7 412 en 2021).

Le MASA met à la disposition du grand public les données individuelles anonymisées du RICA (11) que nous avons utilisées dans notre travail sur la période 2002-2021 (le genre du chef d'exploitation n'est renseigné complètement qu'à partir de 2002).

Sur le plan méthodologique, nous avons porté notre analyse uniquement sur les exploitations individuelles dont les chefs ont entre 30 ans et 60 ans, pour deux raisons :

- Dans les exploitations sociétaires, on ne peut pas distinguer strictement le rôle des différent.es exploitants et coexploitants, ce qui est un obstacle rédhibitoire pour notre approche
- Les exploitant.es en phase d'installation (exploitant.es de moins de 30 ans) ou de cessation d'activité (exploitant.es de plus de 60 ans) sont dans des situations économiques spécifiques qu'il faudrait traiter à part. Dans notre analyse, nous portons notre regard sur les exploitations en « régime de croisière ».

Au total, ce sous-échantillon rassemble 2 447 exploita-

tions en 2021 (tableau 3), et 55 278 sur toute la période (2002-2021).

### Quatre axes pour l'analyse : capital, revenu, performance économique et endettement

Nous proposons de faire un diagnostic économique des exploitations de notre sous-échantillon sur la base quatre indicateurs :

- Le capital de l'exploitation mesuré la valeur de l'actif total au bilan ; l'actif est la somme de tout ce que possède une exploitation : possession de long terme (immobilisations) et de court terme (stocks, créances et trésorerie).
- le revenu d'activité mesuré par le revenu courant avant impôts (RCAI) qui est le solde de la production et des charges (y compris les amortissements) mais sans prise en compte des résultats exceptionnels ni des remboursements d'emprunt.
- le taux de rémunération du capital : revenu d'activité (RCAI) sur actif total.
- le taux d'endettement : total dettes (court, moyen et long terme) sur total passif.

Dans notre analyse, nous avons préféré utiliser (quand c'était possible) les valeurs médianes de ces indicateurs plutôt que les moyennes (12). La médiane de la distribution d'un indicateur partage une population en deux effectifs : 50% de la population a une valeur inférieure à la médiane et 50%, une valeur supérieure.

**Tableau 3 : valeurs médianes d'indicateurs économiques des exploitations agricoles selon la spécialisation de l'exploitation et le genre des chefs d'exploitation (2021)**

Sous-échantillon : exploitations individuelles, chefs d'exploitation entre 30 et 60 ans

Spécialisation de l'exploitation	Revenu		Capital		Taux d'endettement		Nombre d'exploitations dans le sous-échantillon	
	RCAI (en K €)		Actif total (en K €)		Dettes totales / Passif total (%)		Genre du chef d'exploitation	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Grandes cultures	42,0	36,2	289,8	242,1	32	27	490	44
Maraîchage et horticulture	32,5	31,8	150,6	141,2	52	21	160	33
Viticulture	32,5	43,1	343,0	298,2	22	22	300	51
Cultures fruitières	26,9	33,1	172,3	162,8	25	27	114	19
Bovin-lait	22,8	34,5	314,9	272,0	36	29	205	15
Bovin-viande	17,8	14,3	321,9	257,8	23	20	292	34
Ovin, caprin	16,1	16,9	234,9	176,1	26	38	172	39
Élevage hors-sol	26,8	16,5	306,6	270,9	66	47	206	42
Polyculture et polyélevage	24,6	16,4	307,0	278,3	36	29	215	16
	Ensemble						2154	293
							2447	

(11) <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/servicon/I.2/listeTypeServicon/>

Source : RICA, calculs : CAdF

(12) La moyenne d'une variable dans une population est très sensible à la présence de valeurs extrêmes ; or ces valeurs extrêmes sont nombreuses dans notre sous-échantillon.

## Des exploitations plus petites mais très performantes pour les femmes

Sur la base de ces indicateurs, les données de long terme font apparaître que :

- Les femmes dirigent des exploitations de plus petite dimension économique que leurs homologues masculins : la valeur médiane de leur actif est tendanciellement inférieure à celui de leurs collègues masculins (graphique 3) ;
- en conséquence, elles ont des revenus d'activité inférieurs à ceux des hommes (graphique 4) ;
- mais cet écart de revenu est relativement limité car les femmes cheffes d'exploitation dégagent des niveaux de performance plutôt supérieurs à ceux de leurs collègues masculins. En 2021, 100 € engagés dans une exploitation agricole gérée par une femme dégagait 11 € de revenu contre 9 € dans une exploitation gérée par un homme (graphique 5) ;
- enfin, l'endettement des exploitations gérées par les femmes est tendanciellement inférieur à celui des exploitations gérées par des hommes (graphique 6).

## D'où viennent ces écarts ?

D'abord, il faut signaler qu'il y a un biais dans notre sous-échantillon : les femmes sont surreprésentées dans les orientations de production à faible capital et à faible revenu : élevage de bovins pour la viande, éle-

vage d'ovins et de caprins (tableau 3). Cela tire vers le bas les valeurs médianes de l'actif et des revenus d'activité des exploitations gérées par des femmes.

Toutefois, on observe ce déficit de capital et de revenu selon le genre des chefs d'exploitation dans toutes les orientations de production (tableau 3) ; il semble donc qu'il y ait des différences économiques significatives entre les exploitations agricoles selon le genre de leur dirigeants (différence en défaveur des femmes).

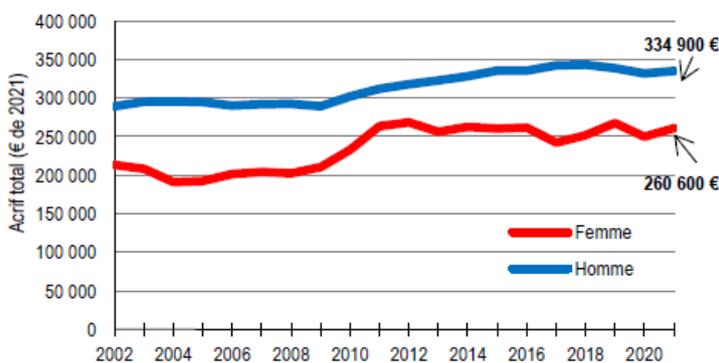
Cela dit, l'agriculture n'est pas dans une situation particulière en terme de parité car ce type d'inégalité entre entreprises selon le genre de leurs dirigeants est un fait observable dans l'ensemble de l'économie française, comme on le verra dans la partie 3 de notre dossier.

Qu'elles soient cheffes d'exploitation agricole ou cheffes d'entreprise, les femmes témoignent de difficultés particulières dans leur activité liées à des questions de genre et qui conduisent aux différences économiques observées : manque de soutien des banques et des financeurs, contraintes familiales (transmission aux fils privilégiés dans les entreprises familiales, obligations domestiques et familiales), poids des stéréotypes concernant les femmes à la direction d'exploitations agricoles dans les interactions professionnelles.

Tout n'est pas que contrainte, et des femmes cheffes d'exploitation choisissent volontairement d'exercer leur activité sur de petites structures, mais il n'en demeure

**Graphique 3 : capital médian des exploitations agricoles selon le genre du chef d'exploitation**

Champ : exploitations individuelles, chef d'exploitation entre 30 et 60 ans

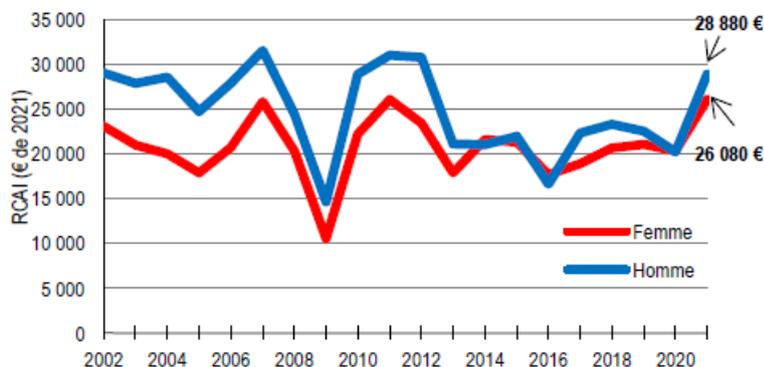


Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : Agreste - RICA  
calculs : CdAF

**Graphique 4 : revenu médian des exploitations agricoles selon le genre du chef d'exploitation**

Champ : exploitations individuelles, chef d'exploitation entre 30 et 60 ans

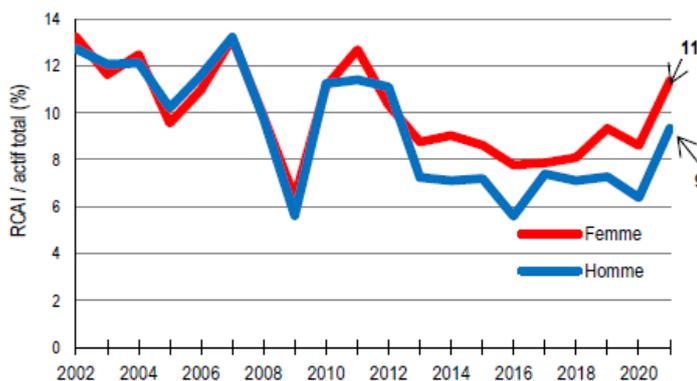


Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : Agreste - RICA

**Graphique 5 : Taux médian de rémunération du capital des exploitations agricoles selon le genre du chef d'exploitation**

Champ : exploitations individuelles, chef d'exploitation entre 30 et 60 ans

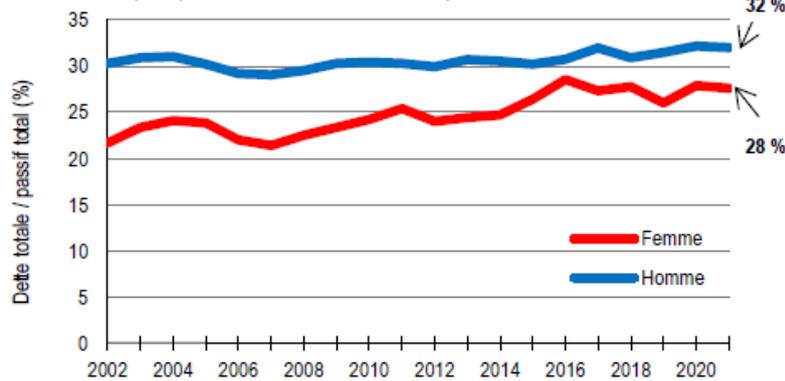


Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : Agreste - RICA  
calculs : C

**Graphique 6 : taux médian d'endettement des exploitations agricoles selon le genre du chef d'exploitation**

Champ : exploitations individuelles, chef d'exploitation entre 30 et 60 ans



Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : Agreste - RICA  
calculs : CdAF

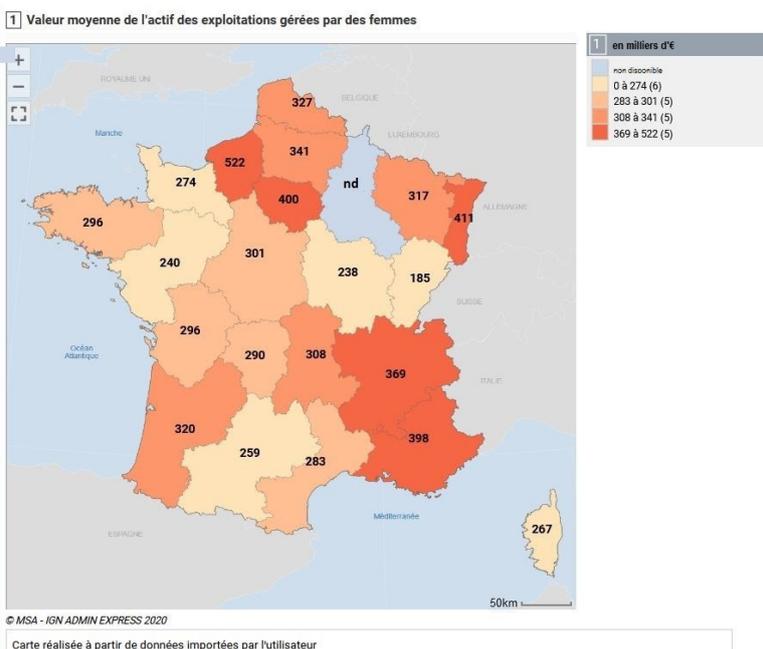
pas moins que les inégalités de genre pèsent lourd sur leur choix (13).

### Inégalités de genre sur le territoire

Les écarts de capital et de revenu selon le genre des chefs d'exploitation se voit aussi sur le territoire.

Sur les cartes 1 et 2, nous avons présenté la valeur moyenne de l'actif observé dans notre sous échantillon par genre et par région. On observe qu'au niveau régional, aussi, le capital moyen des exploitations des cheffes d'exploitation est inférieur à celui de leurs homologues. Mais il y a des exceptions (Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'azur, Rhône-Alpes) et pour certaines régions, avec les filtres que nous avons utilisés (exploitations individuelles, exploitants âgés d'entre 30

**Carte 1 : valeur moyenne du revenu courant avant impôts des exploitations agricoles selon le genre du chef d'exploitation**



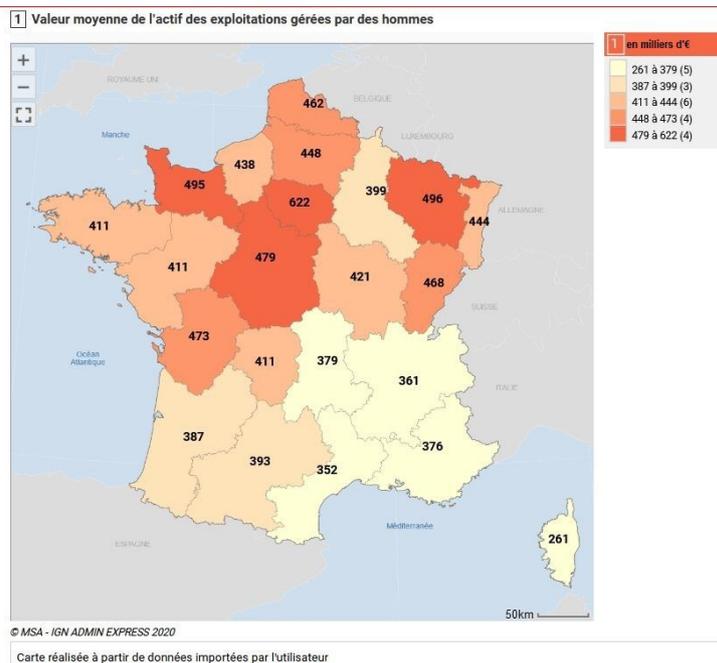
et 60 ans), il n'y a pas de données (Champagne-Ardenne pour la carte des cheffes d'exploitation).

Il n'est pas possible d'aller plus loin dans les comparaisons régionales car nous arrivons aux limites de notre analyse avec des effectifs d'exploitations trop faibles pour certaines catégories et certaines régions dans pour tirer des conclusions suffisamment solides.

### Synthèse

Au terme de notre travail sur les données du RICA, il apparaît bien qu'il y a des différences économiques significatives entre les exploitations gérées par des femmes et celles gérées par des hommes et qu'en outre, ces différences ne se réduisent pas au cours du temps.

**Carte 2 : valeur moyenne de l'actif des exploitations agricoles selon le genre du chef d'exploitation**



## PARTIE 3 — FEMMES CHEFFES D'ENTREPRISES EN FRANCE : MOINS NOMBREUSES ET MOINS BIEN RÉMUNÉRÉES QUE LEURS HOMOLOGUES MASCULINS

**Nous venons de voir qu'au sein de l'agriculture française, les femmes sont moins nombreuses que les hommes aux postes de responsabilité, et qu'elles gèrent des structures plus petites que leurs homologues masculins (mais pas moins performantes). Cette situation n'est pas exceptionnelle car elle correspond à celles des femmes cheffes d'entreprises et des femmes dirigeantes à haut niveau de responsabilité dans l'ensemble des secteurs d'activité en France.**

### Sous représentation des femmes au poste de responsabilité dans les entreprises

Dans les données annuelles d'entreprise de l'INSEE, les femmes sont peu présentes au poste de direction (tableau 4):

- Elles sont minoritaires dans les effectifs des chefs d'entreprise ;
- elles sont peu présentes parmi les dirigeants salariés de haut niveau.

En outre, on constate que plus les décisions engagent des capitaux dans les entreprises, moins les femmes sont présentes :

- Elles représentent 42,2 % des micro-entrepreneurs (statut d'entreprise qui comprend les auto-entrepreneurs) ; ce statut n'impose pas de plafond de capital mais exige que le chiffre soit inférieur à 188 700 € ou 77 700 € selon le type de leur activité ;
- en revanche, elles ne sont que 20,8% des dirigeants des sociétés avec actionnaires et investisseurs au capital (SA, SAS, SARL).

(13) Sur les inégalités de genre dans l'agriculture, en particulier en matière de capital des entreprises et de patrimoine familial, on peut consulter les travaux de Céline Bessière qui a publié avec Sibylle Gollac, « Le genre du capital. Comment la famille reconduit les inégalités », aux Editions La Découverte, en 2021

## D'où vient cette sous représentation des femmes ?

S'agissant des cheffes d'entreprise, ce n'est pas le résultat d'une moindre envie chez les femmes de se lancer dans des projets d'entreprises (14). Il s'agit plutôt des effets des nombreux obstacles que les femmes rencontrent dans la création et la gestion de leur entreprise. Dans une étude de synthèse sur la situation des femmes cheffes d'entreprise faite en 2020 par le Conseil économique, social et environnemental (15), les difficultés les plus fréquemment citées par les entrepreneures sont :

- Difficulté de financement : les financeurs accordent moins de crédit aux projets quand ils sont portés par des femmes. L'univers des startups donne un exemple typique de cette situation : en 2021, parmi les startups créées et financées cette année-là, on comptait 8 % de projets portés par des collectifs d'entrepreneurs féminins, contre 76 % par des collectifs masculins et 16 % par des collectifs mixtes (16) ;
- Le poids de la famille qui agit doublement. D'une part, dans les entreprises familiales, au moment de la transition entre générations, ce sont souvent les fils qui sont privilégiés pour la reprise d'entreprises. D'autre part, les femmes ont plus de difficulté que les hommes à s'extraire des contraintes de la vie de famille (s'occuper des enfants et éventuellement des parents âgés, assurer la vie domestique) pour se consacrer à leur projet ;
- Le face à face avec les stéréotypes et des représentations sexistes dans les affaires qui inhibent l'action ;
- A force de rencontrer ce type de difficultés, des entrepreneures ou futures entrepreneures se convainquent elles-mêmes qu'elles n'ont pas les compétences nécessaires à la réalisation de leur ambition ; on parle du syndrome de l'imposteur.

Quant aux dirigeantes salariées, elles rencontrent les mêmes difficultés que les cheffes d'entreprise, auxquelles s'ajoute le fait qu'il n'est pas rare que des propositions d'emploi pour des postes de responsabilité relèvent d'un *genderwashing*, dans le sens où elles sont faites par les employeurs plutôt pour se conformer aux obligations légales de parité que pour offrir aux candidates retenues des postes de responsabilité à la hauteur de ce qu'affiche les offres d'emploi (17).

## Inégale présence des femmes dirigeantes par secteur d'activité

Le féminisation de la direction des entreprises est différente d'un secteur à l'autre (tableau 5) :

- Les femmes dirigeantes sont très présentes dans les activités de services à la personne ; elles sont même majoritaires dans le domaine de la santé
- en revanche, elles sont nettement sous-représentées dans l'industrie et la construction.

A noter : les données du tableau 5 que nous présentons pour quantifier les diversités des situations sectorielles, portent sur les travailleurs indépendants et excluent les dirigeants salariés des grandes entreprises (dont l'activité est multisectoriel). Par travailleurs indépendants, on entend les chefs d'entreprises individuelles, microentrepreneurs, et gérants majoritaires des SARL, les professions libérales

## Rémunération des femmes inférieures à celle des hommes

Quel que soit le champ retenu (travailleurs indépendants *stricto sensu* du tableau 5, ou chefs d'entreprise et dirigeants salariés du tableau 4), les niveaux moyens de rémunération des femmes en poste de responsabilité sont toujours inférieurs à ceux des hommes.

**Tableau 4 - Part des femmes parmi les indépendants et les dirigeants d'entreprise salariés et écart de revenu d'activité en 2019**

Statut du dirigeant		Effectifs (en milliers)	Part des femmes (en %)	Écart de revenu d'activité (en %)
Non-salariés	Micro-entrepreneurs	1 248,2	42,2	16,2
	Entrepreneurs individuels	966,5	45,4	21,6
	Gérants majoritaires de société	855,2	26,2	27,4
Salariés	Dirigeants de SA ou de SAS	201,0	20,8	28,5
	Gérants minoritaires de SARL	55,5	22,1	17,6
	Autres	7,5	27,2	37,3

Note : le statut du travailleur (salarié ou non salarié) correspond à celui de l'emploi principal en tant que dirigeant.

Lecture : 20,8 % des 201 000 emplois de dirigeants de SA ou de SAS au 31 décembre 2019 sont occupés par des femmes. Dans ces emplois, les femmes ont perçu en moyenne courant 2019 un revenu d'activité annualisé 28,5 % moins élevé que celui perçu par les hommes.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des dirigeants salariés et non salariés au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2019, base Tous salariés 2019.

(14) Sur les motivations des femmes entrepreneures, on peut lire le récent sondage commandité par la banque Neufilz OBC au bureau ASTERES : Neufilz\_2021-02-05 Entrepreneuriat féminin - Etude Asterès pour Neufilz OBC\_tcm33-99340.pdf, ainsi que les travaux de la chercheuse Brigitte Gresy dont : L'accès des femmes aux responsabilités dans les entreprises : un chemin semé d'embûches | Cairn.info(2016)

(15) <https://www.lecese.fr/presse/communiqués/étude-femmes-et-entrepreneuriat> FEMMES ET ENTREPRENEURIAT Étude du Conseil économique, social et environnemental (2020)

(16) Voir la troisième édition du baromètre SISTA x BCG sur les conditions d'accès au financement des femmes dirigeantes des startups

(17) Voir les travaux de Viviane Beaufort, dont quelques résultats de recherche récents : <https://www.essec.edu/fr/actualités/les-dirigeantes-ne-veulent-plus-se-preter-au-gender-washing/>

Cette inégalité n'est pas spécifique aux femmes actives à des postes de responsabilité, elle est présente dans toute la société française. Pour les salarié.es du privé, l'écart de revenu salarial était de 24 % dans les dernières publications de l'INSEE sur les inégalités salariales (18).

### ■ Les femmes aux postes de responsabilité en France : que retenir ?

Au moment de faire la synthèse sur la situation économique des femmes dirigeantes d'entreprises (salariées ou non-salariées) en poste de responsabilité par rapport à leurs homologues masculins, en France, il apparaît que :

- Les femmes sont sous-représentées dans ces catégories d'actifs ;
- Les femmes dirigeantes sont sous-rémunérées par rapport à leurs collègues masculins.

Dans les entreprises françaises, la parité homme/femme est loin d'être atteinte. Il faut noter que la situation française n'a rien de particulier : dans son enquête annuelle « *Route to the Top* » sur les recrutements de dirigeants des sociétés les plus grandes et cotées en bourse dans les pays développés (les entreprises du CA 40 pour la France), le cabinet d'étude Heidrick and Struggles n'avait dénombré que 13% de femmes parmi les PDG (CEO, en anglais) recruté en 2022 (19).

**Tableau 5 - Travailleurs indépendants : Effectifs et revenus d'activité mensuels selon le sexe en 2017**

	Effectifs au 31/12 (en milliers)	Part des femmes (en %)	Revenu mensuel moyen	
			Femmes	Hommes
			(en euros)	
<b>Non-salariés classiques</b>	<b>1 867</b>	<b>35,2</b>	<b>3 030</b>	<b>3 880</b>
Industrie (hors artisanat commercial)	72	18,3	1 700	3 110
Construction	245	4,1	1 970	2 610
Commerce et artisanat commercial	354	31,4	2 290	2 790
Transports et entreposage	59	11,2	1 870	1 990
Services aux entreprises et services mixtes	378	30,5	3 770	5 120
Services aux particuliers	320	45,1	1 380	1 880
Santé et action sociale	441	58,3	4 080	7 700
<b>Micro-entrepreneurs</b>	<b>928</b>	<b>41,9</b>	<b>440</b>	<b>500</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2 795</b>	<b>37,4</b>	<b>2 100</b>	<b>2 870</b>

Note : les non-salariés taxés d'office sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les revenus.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2017, hors agriculture.

Source : Insee, base non-salariés 2017.

(18)[https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132#figure1\\_radio1](https://www.insee.fr/fr/statistiques/6960132#figure1_radio1)

(19)<https://www.heidrick.com/en/insights/chief-executive-officer/route-to-the-top-2022>

**Chambres d'agriculture France**

9 avenue George V — 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : [accueil@apca.chambagri.fr](mailto:accueil@apca.chambagri.fr)

Siret : 18007004700014

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Avec la participation du CasDAR

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page par : Marine Raffray



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION